

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

SEANCE DU JEUDI 7 FEVRIER 2019

Le jeudi 7 février 2019 à 20h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Sandrine RAMBAUD, Aurore BIBRON et Aline LEBRETON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Raymond LELIEVRE, Daniel GERAULT, Stéphane MANCEAU, René VAUGEOIS, Loïc JORRE et Damien COUILLEAUX.

Absents excusés : Carine MOREL donnant pouvoir à Aurore BIBRON, Miguel CAMUS donnant pouvoir à Mickaël DELAHAYE et Denis MARCHAND donnant pouvoir à Christelle BEAUDOUIN.

Secrétaire de séance : LEBRETON Aline

ORDRE DU JOUR

- I. ALSH : ANIMATION ET MUTUALISATION
- II. PORTAIL AU LIEU DIT « LA BOUCHELLIERE »
- III. MAYENNE COMMUNAUTE : AVENANT CONVENTION DE PRESTATIONS
- IV. SALLE DES LILAS : BILAN ENERGETIQUE
- V. ANCIENNE ECOLE : DEVIS CHARPENTE COUVERTURE
- VI. SUBVENTION ASSOCIATION 2019 : AFN ET CLUB DE LA GAIETE
- VII. ASSAINISSEMENT : SATESE
- VIII. DROIT DE PREEMPTION URBAIN
- IX. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
- X. QUESTIONS DIVERSES

I. ALSH : ANIMATION ET MUTUALISATION

Mickaël Delahaye, Denis Marchand et Sabrina Guyard (responsable service jeunesse à COMMER) ont rencontré le maire de la commune de la Bazoge Montpinçon, l'adjoint à la jeunesse Philippe SAVARY et le responsable service jeunesse de la commune concernant une possible mutualisation de nos deux infrastructures pour améliorer le service apporté aux administrés des deux communes.

Pour précision, à COMMER, si moins de 10 enfants sont inscrits au centre de loisirs pendant les semaines des petites vacances scolaires, le centre ferme et les familles en sont informées.

Si cette mutualisation était mise en place, cela permettrait de fixer une règle pour les deux communes : Commer pourrait être ouvert la première semaine de chaque petites vacances scolaires et la Bazoge Montpinçon la seconde (ou inversement) sans condition d'effectif.

Cette organisation permettrait d'avoir une organisation annuelle fixe ou chaque famille pourrait s'organiser à l'avance. De plus, cela apporterait une émulation positive pour nos jeunes avec des activités plus ciblées, de par le potentiel d'enfants présents plus élevé dans chaque tranche d'âge.

Les familles d'Aron, Moulay, Belgard et de la Bazouge des Alleux qui fréquentent habituellement nos centres seraient toujours accueillies.

Concernant les vacances estivales, il n'y aurait pas de grand changement : le centre de Commer serait bien ouvert tout le mois de juillet mais le mois d'août serait mieux couvert car avec cette organisation seulement 2 semaines complètes de fermeture seraient envisagées entre les deux structures contre 3 voire 4 actuellement.

Les tarifs appliqués par les deux communes sont globalement similaires pour une journée complète avec le repas compris.

La seule différence réside dans le système d'inscription. A Commer, les inscriptions sont libres jusqu'à la demi journée quand au centre de la Bazoge Montpinçon elles doivent se faire au minimum pour 4 jours par semaine. En effet, le système de la Bazoge Montpinçon s'appuie sur la qualité de l'animation avec des activités progressives qui nécessite une cohésion de groupe quand à COMMER c'est la souplesse d'inscription qui est mise en avant.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le principe de mutualisation exposé avec la demande de pouvoir adopter le même principe de souplesse d'inscription pour les commérois lorsqu'ils s'inscriront au centre de la Bazoge Montpinçon. Dans le cas contraire, la proposition sera soumise à nouveau vote.

II. PORTAIL AU LIEU DIT « LA BOUCHELLIERE »

Le propriétaire du lieu dit la Bouchelière demande au conseil municipal qu'une partie du chemin municipal lui soit cédé (environ 15 mètres) pour qu'il puisse installer un portail et sécuriser sa propriété.

Ce chemin est bordé de terres qui appartiennent toutes à ces propriétaires, ce qui ne génère pas de problématique d'accès dans le futur.

Mickaël Delahaye propose au conseil de céder le bout de chemin municipal pour un euro symbolique et que le propriétaire prenne à sa charge l'ensemble des frais d'actes nécessaires.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le fait de céder un bout de chemin communal pour un euro symbolique et que les propriétaires prennent à leur charge les frais d'actes nécessaires. L'accès au compteur d'eau devra être organisé avec le délégataire en place.

III. MAYENNE COMMUNAUTE : AVENANT CONVENTION DE PRESTATIONS

Mickaël Delahaye rappelle au conseil que la commune avait signé une convention de prestations avec Mayenne Communauté pour l'entretien des voiries, petits travaux, fauchage et élagage.... avec un engagement jusqu'au 31 décembre 2019.

Mayenne Communauté propose un avenant de cette convention aux communes adhérentes avec une augmentation de la cotisation de 13% soit un montant de 16 950€ (+1 960€) pour pouvoir faire vivre le service sans générer de déficit.

Cet avenant demande également aux communes de s'engager jusqu'en 2021.

La commune doit prendre la décision sur le fait de continuer avec la convention actuelle ou d'accepter l'avenant avec l'augmentation de 13% et une prorogation jusqu'en 2021.

Mickaël Delahaye met au débat ce sujet pour faire le point sur les avantages et inconvénients de chacune des possibilités.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à la majorité avec une abstention, la conservation de la convention actuelle prenant fin en 2019 comme signé initialement entre les deux parties.

IV. SALLE DES LILAS : BILAN ENERGETIQUE

Un bilan énergétique est à réaliser pour pouvoir ensuite solliciter les différentes subventions possibles pour la rénovation de la salle des lilas.

René Vaugeois présente au conseil deux devis pour la réalisation d'un bilan énergétique et de ses études annexes pour la salle des lilas :

- Société BECB : 2 980€ HT,
- Société EMTEC : 3 250€ HT.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société EMTEC d'un montant HT de 3 250€ H.T qui est plus cher mais beaucoup plus complet que celui proposé par la société BECB.

V. ANCIENNE ECOLE : DEVIS CHARPENTE COUVERTURE

Mickaël Delahaye informe le conseil que la commission de la future maison de santé s'est réunie le mois dernier.

Le premier dossier à valider porte sur le lot charpente-couverture. René Vaugeois présente deux devis qui sont les suivants :

- Entreprise Launay : 14 102€ HT,
- Société Chevrier : 15 356,47€ HT.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société Launay pour un montant total de 14 102€ HT.

VI. -SUBVENTION ASSOCIATION 2019 : AFN

En application à la règle instituée, la subvention s'élève à 195 €.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la subvention d'un montant de 195 €.

VII. ASSAINISSEMENT : RENOUELEMENT CONVENTION SATESE

Christelle Beaudouin informe que le contrat SATESE (Service d'Assistance Technique Aux Exploitants de Stations d'Épuration) a expiré fin 2018.

Il convient donc de renouveler une nouvelle convention pour une durée de 5 ans (2019 à 2023).

Le coût de la prestation SATESE pour l'année 2019 est de 0,90€ par habitant (0.88€ en 2018).

DELIBERATION: Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le renouvellement de la convention SATESE pour une durée de 5 ans soit de 2019 à 2023.

VIII. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

DPU : Rue du four

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption pour les biens : rue du Four dont les références cadastrales sont B1023 et B1350.

IX. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Mickaël Delahaye informe le conseil qu'il a repris l'ensemble des projets émis lors du conseil du 14 janvier dernier.

Suite au débat qui s'en est suivi, les priorités budgétaires pour l'exercice 2019 ont été validées pour concevoir le budget.

X. QUESTIONS DIVERSES

➤ Amicale Laïque : demande de subvention voyage scolaire 2019

Mickaël Delahaye informe le conseil que l'Amicale Laïque demande, comme l'année passée, une participation financière aux projets de voyage scolaire à caractère pédagogique, pour un montant de 1 000€ maximum/an, à parité d'investissement avec l'Amicale, afin de permettre à nos scolaires de bénéficier d'une source d'enrichissement intellectuel complémentaire.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'attribution de la subvention de 1 000€.

➤ Subvention ADSB 53

Le Maire propose une subvention de 75€ pour 2019 contre 50€ en 2018.

DELIBERATION: Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la subvention d'un montant de 75 € pour ADSB53.

➤ Mayenne Communauté : AMI-Epicerie sociale

Mickaël Delahaye informe le conseil que la commune a reçu deux courriers : un de Mayenne communauté (daté du 18/01/2019) et un de la présidente de l'AMI- Epicerie sociale (daté du 01/02/19), nous informant que la commune ne s'est pas acquittée de la subvention de 152€.

Dans le courrier de la présidente de l'AMI- Epicerie sociale, ils nous informent qu'ils se verront dans l'obligation de refuser les personnes de notre collectivité si nous ne nous acquittons pas de cette subvention.

Mickaël Delahaye propose au conseil de répondre au courrier de Mayenne Communauté rappelant le dispositif de subvention mis en place et la contribution personnelle faite par le Maire qui verse 10% de ses indemnités de Maire à une association dont les objectifs sont sociaux et culturels soit 1200€/an.

➤ **Ville de Mayenne : enfants scolarisés en classe CLIS**

Lors du conseil du 14 janvier dernier, la ville de Mayenne nous sollicitait pour deux demandes d'enfants scolarisés en classe CLIS.

L'un des deux enfants ne réside à priori plus sur notre territoire (sauf preuve du contraire) et le second habite bien Commer.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le montant de 421,62€ demandé par la ville de Mayenne pour un enfant scolarisé en CLIS à Mayenne. La seconde participation sera versée si le second enfant réside toujours sur notre commune.

➤ **Point lecture**

Le point lecture renouvelle sa demande de locaux plus adaptés.

Dans l'attente d'une solution future, le Maire laissera son bureau à la mairie pour accueillir le point lecture dans les meilleures conditions, conscient de la nécessité de la demande de l'association.

➤ **Devis Réseau**

Présentation de 2 devis pour prestations de câblage informatique des bureaux du secrétariat

Un premier devis de la Sté ADI Téléphonie de Changé (72) concernant la fourniture et la pose d'un ensemble réseau catégorie 6 comprenant un coffret de brassage et un réseau de câble pour 7 postes de travail.

✚ Montant du devis : 2405.81 € HT

Un second devis de la Sté Thierry Guyon de Commer concernant la fourniture et la pose d'un ensemble réseau catégorie 6 comprenant un coffret de brassage et un réseau de câble pour postes de travail.

✚ Montant du devis avec câblage pour 7 postes de travail : 1808.54€

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la Sté Thierry Guyon.

Il est 23h30, la séance est levée.